

M. GRAYDON: Le projet de loi est-il rédigé dans les mêmes termes que le dernier bill du genre adopté par le Parlement?

M. ABBOTT: Oui, le texte du bill est identique à celui du dernier bill de remboursement adopté en 1938.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (faculté de remboursement).

M. BLACKMORE: Puis-je demander si un grand nombre de ces obligations sont détenues en Angleterre ou en dehors du Canada?

M. ABBOTT: J'ignore quelle proportion de ces obligations arrivant à échéance sont détenues en Angleterre. Quand la mesure n'était qu'au stade de la résolution j'ai fait remarquer que la majorité des obligations perpétuelles du National-Canadien détenues en Angleterre avaient été rachetées depuis le début des hostilités, de sorte qu'il reste un nombre relativement petit d'obligations en circulation. Si j'ai bonne mémoire, la grande majorité des obligations du National-Canadien détenues en Grande-Bretagne ont été rapatriées, mais je ne suis pas en mesure maintenant de citer des chiffres positifs à l'honorable député. Je ne m'attendais pas à cette question, de sorte que je n'ai pas les chiffres sous la main.

M. HARRIS (Danforth): L'adjoint parlementaire pourrait peut-être dire au comité pourquoi le remboursement porte sur des obligations à échéance si éloignée, soit au delà de 1953. Or, si j'ai bonne mémoire, le réseau dispose encore de quelque 75 millions de dollars, résidu de l'émission antérieure qui s'élevait à quelque 200 millions de dollars. Pourquoi est-il nécessaire de faire porter la mesure sur des échéances si éloignées?

M. ABBOTT: Je ne crois pas qu'il reste 75 millions de dollars des émissions antérieurement autorisées. Si j'ai bonne mémoire, deux émissions vont échoir ce mois-ci ou d'ici une couple de mois. Au cours de la période que prévoit le bill précédent, des valeurs au montant global de \$196,220,709.23 ont échu ou écherront.

Quant à prévoir un avenir aussi lointain, le projet de loi comporte une somme de 200 millions de dollars, la même que le bill antérieur, comme se le rappelle l'honorable député.

M. HARRIS (Danforth): La somme antérieure de 200 millions de dollars n'a pas été entièrement utilisée.

M. ABBOTT: Non. Un très faible pourcentage de la somme autorisée sous l'empire de la loi de 1938 reste encore à dépenser.

M. HARRIS (Danforth): Un pourcentage fort important. Quel est le solde?

M. ABBOTT: Y compris l'échéance de 35 millions de dollars le 1er mai 1944, le montant de \$196,220,709.23 aura été utilisé à cette date sur la somme autorisée en vertu de la loi sur le remboursement relative aux Chemins de fer Nationaux du Canada, 1938, ce qui laissera un solde à utiliser d'environ 4 millions de dollars.

M. HARRIS (Danforth): Plus les 35 millions de dollars échéant le 1er mai?

M. ABBOTT: Oui.

M. BLACKMORE: L'adjoint parlementaire voudra-t-il donner au comité une idée du taux d'intérêt que portent ces obligations?

M. ABBOTT: Le taux d'intérêt moyen est maintenant de 4.13 p. 100.

M. BLACKMORE: Et peut-il nous donner une idée de ce que sera le taux moyen d'intérêt sous le régime du projet de remboursement?

M. ABBOTT: Le seul renseignement que je puisse donner c'est que, depuis le début des hostilités, ainsi que je l'ai fait remarquer au cours de l'étude de la résolution, l'Etat a avancé les fonds au lieu de laisser la compagnie s'adresser au marché libre, et le taux d'intérêt a été de 3½ p. 100.

M. KNOWLES: Lors de l'étude en comité plénier de la résolution qui a précédé le bill, j'ai posé une question à l'adjoint parlementaire sur le sujet qu'il vient de mentionner. Je lui ai demandé s'il pouvait indiquer le montant de la dette globale des Chemins de fer Nationaux avant la guerre et à l'heure actuelle: dette fondée et dette consolidée. Je voulais voir quelle est la tendance. Je pense qu'un chiffre augmente tandis que l'autre diminue.

M. ABBOTT: J'ai le renseignement. Le 31 décembre 1938, à la fin de la dernière année financière du réseau avant le conflit, la dette fondée constituée par des obligations détenues par le public se montait à \$1,249,996,422.59. Les prêts effectués par l'Etat atteignaient le chiffre de \$48,144,804.73, soit une somme globale de \$1,298,141,227.32.

Le 31 décembre 1943, la dette fondée détenue par le public s'élevait à \$744,232,472.60. Les emprunts de l'Etat s'établissaient à \$537,323,765.07. La dette totale comprenant la dette fondée et les emprunts s'élevait à \$1,281,556,237.67 soit une diminution de \$16,584,989.65 dans l'ensemble. Je crois que c'est le renseignement que l'honorable député a demandé.

M. HARRIS (Danforth): Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de faire certaines remarques au moment où la résolution était à l'étude parce que nous ne possédions pas alors les renseignements voulus sur les émis-